

## La confusion AUCLAIR / LECLERC

Dans l'article précédent, nous avons vu des AUCLAIR devenir progressivement des LECLERC. Cela se passe dans la Beauce au 19e siècle. Cela s'est produit ailleurs aussi. Dans les registres paroissiaux, la confusion entre les deux patronymes est fréquente, surtout lors des baptêmes. Cette confusion est généralement sans lendemain, car les enfants baptisés LECLERC demeurent dans la vie des AUCLAIR.

À Charlesbourg, le berceau des AUCLAIR, on voit apparaître ce phénomène dès les débuts. Le registre s'ouvre en 1679. Le premier des nôtres à y figurer est l'ancêtre André Auclair, qui fait baptiser son fils aîné en 1683. Le père est désigné sous le nom d'*André Le Clerc*. Au baptême d'un autre fils, de même que dans deux autres actes où il figure comme témoin, il est également désigné sous le nom d'*André Le Clerc*. Ailleurs, il est nommé *André Auclair*. Cette confusion est l'oeuvre de trois prêtres différents, dont le curé, qui devrait pourtant connaître le nom de ses ouailles.

Les descendants d'André Auclair ayant quitté Charlesbourg pour Québec et Montréal, les AUCLAIR qui restent sont les descendants de son frère Pierre Auclair. La confusion est la même. Entre 1692 et 1823, on compte 24 baptêmes et 12 sépultures d'enfants AUCLAIR désignés sous le nom LECLERC, diversement orthographié. J'ai suspendu l'examen en 1823, car c'est l'année où le nouveau curé est Antoine Bédard, un fils de la paroisse. Je n'ose croire qu'il ne sait pas distinguer entre les "vrais" LECLERC et les "faux".

Parmi les familles touchées, celle où la confusion se produit le plus souvent est celle où des membres émigrent dans la Beauce. On peut supposer que cela tient au fait qu'ils se laissent appeler LECLERC dans la vie courante. Nous en avons un indice lorsque Marie-Thérèse, qui appartient à cette famille, fait baptiser à Charlesbourg un enfant en 1814. Dans la marge, le curé écrit: *elle (la mère) aussi souvent appelée Auclair que Leclerc*.

Pour savoir si ces gens consentent à se faire appeler LECLERC, on aimerait vérifier leur signature au bas de l'acte. Or, nous sommes à une époque où, dans nos campagnes, l'analphabétisme est généralisé. Partout on lit: *lesquels ont déclaré ne savoir signer*. Cela fait l'affaire du curé, qui gagne ainsi du temps, de même que de l'espace dans son registre. Il est connu que pour savoir si les gens savaient signer, ce n'est pas dans les registres paroissiaux qu'il faut aller voir, mais dans les greffes des notaires. Pour les signatures, les curés ne se montrent accueillants que lors des mariages. En 1775, lorsque *Monique Leclair* (Auclair) se marie, personne ne sait signer. Le curé écrit au bas de l'acte: *la marque de Monique*. La mariée trace un X. Elle jouit là d'un traitement de faveur.

Pour terminer, dans la Beauce, nous avons vu des AUCLAIR se faire appeler CLAIR. On ne voit rien de tel à Charlesbourg. Quant aux CLAIR qui existent aujourd'hui, certains viennent des LECLERC (de souche AUCLAIR ou pas), d'autres viennent des HOUDE ou des HOULE. Allez savoir pourquoi.

Raymond L'Heureux